



# RÈGLEMENTS ET CODE DE CONDUITE JARDIN CITOYEN DE SHEFFORD

---

## TABLE DES MATIÈRES

### RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

1. Accessibilité
2. Tarification
3. Inscription des jardinier(ère)s
4. Renouvellement
5. Engagement communautaire

### RÈGLES DE JARDINAGE

1. Heures d'ouverture
2. Salubrité, ravageurs, maladies et herbes indésirables
3. Aménagements des jardinets (Clôtures, poteaux et autres matériaux)
4. Ensemencement, plantation et récolte
5. Espèces interdites
6. Matériaux et produits interdits
7. Entretien des jardinets
8. Entretien des allées
9. Outils de jardinage à usage communautaire
10. Compostage et détritrus
11. Clôture
12. Fin de saison et nettoyage des jardinets

### RÈGLES DE CONDUITE

1. Sécurité
2. Maintien de l'ordre

### NON-RESPECT DES RÈGLES

### PAGE FACEBOOK ET COMMUNICATION



# RÈGLEMENTS ET CODE DE CONDUITE

## JARDIN CITOYEN DE SHEFFORD

*Le Jardin Citoyen de Shefford offre la possibilité de jardiner. Avoir un jardin communautaire est un privilège qui « se cultive » tout au long de la saison et qui comporte des obligations. Les participants sont tenus de respecter les consignes et règlements suivants pour conserver ce privilège.*

### RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

#### 1. Accessibilité

Les citoyen(ne)s de Shefford sont admissibles **en priorité** en tant que participant(e)s. Un seul jardinet par adresse civique est attribué lorsque tous les jardins sont loués. Dans le cas contraire, un(e) participant(e) peut se voir attribuer temporairement un autre jardinet pour une durée d'une année et le remettre au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre de l'année en cours.

#### 2. Tarification

Les frais de contribution annuelle non remboursables sont payables chaque année lors de la période de renouvellement selon le montant établi par le Comité Jardin.

| Grandeur                                | Coût annuel |
|---|-------------|
| Jardinet 12' x 16' (192 p.c.)           | 30 \$       |
| Jardinet en rangée 2.5' x 25' (62 p.c.) | 20 \$       |
| Jardinet surélevé 4' X 8' (32 p.c.)     | 30 \$       |

#### 3. Demande pour un jardinet

Les jardins sont attribués par ordre chronologique selon la réception de la demande. Les jardins ne sont pas transférables. Les demandes de jardins doivent être envoyées par courriel à [aaplushefford.ressources@gmail.com](mailto:aaplushefford.ressources@gmail.com). Le formulaire peut être obtenu en personne au 245 chemin Picard, directement sur la page Web <https://cantonshefford.qc.ca/vie-communautaire/jardin-citoyen/> ou en le demandant à [aaplusheffordressources@gmail.com](mailto:aaplusheffordressources@gmail.com).

Un jardinet qui devient vacant sera réattribué à un(e) participant(e) par ordre chronologique de la réception de sa demande.

#### 4. Renouvellement

Les participant(e)s qui ont loué un jardinet et qui désirent le maintien de la location ont une reconduction automatique au printemps suivant et ce, pour une durée indéterminée.

Il est demandé de nous tenir informés avant le 1<sup>er</sup> novembre si vous ne désirez plus louer le jardinet qui vous a été attribué.

#### 5. Engagement communautaire

Un jardin communautaire ne peut fonctionner sans l'implication de tous dans les tâches communes. Afin de favoriser cet esprit communautaire, les participant(e)s doivent réaliser du temps de bénévolat durant la saison, soit en participant à des corvées ou en accomplissant diverses tâches régulières selon leur disponibilité et leur choix. (Voir la liste des tâches affichée aux Jardins)



# RÈGLEMENTS ET CODE DE CONDUITE

## JARDIN CITOYEN DE SHEFFORD

### RÈGLES DE JARDINAGE

#### 1. Heures d'ouverture

Les heures d'ouverture sont de 7h00 du matin jusqu'au coucher du soleil.

#### 2. Salubrité, ravageurs, maladies et herbes indésirables

Seules les méthodes de contrôle écologique sont acceptées. Exemples : barrière physique, taille, engrais biologiques, etc.

Les jardinier(ère)s doivent éviter toute accumulation de bouts de bois, sacs et objets non nécessaires qui favorisent la prolifération des mulots.

#### 3. Aménagements des jardinets (bordures, clôtures, poteaux, tuteurs et autres matériaux)

Les supports, tuteurs et autres objets ne doivent pas nuire aux jardins adjacents ni au passage des jardiniers dans les allées, soit avoir une hauteur approximative de 60 pouces à partir du sol de culture.

#### 4. Ensemencement, plantation et récolte

Tout jardinet laissé en friche après le 15 juin pourra être octroyé à une autre personne sur la liste d'attente.

#### 5. Espèces interdites

Parce qu'elles prennent trop d'espace, que leur taille est trop grande ou qu'elles génèrent des problèmes d'insectes ou de maladie, il est interdit de cultiver les plantes suivantes, sauf avec approbation et aux endroits déterminés par le Comité Jardin:

|                 |   |
|-----------------|---|
| Maïs            | Plantes de plus de 60 po                                    |
| Pomme de terre  | Arbres de toutes espèces                                    |
| Topinambour     | Ne pas laisser pousser de gazon à l'intérieur des jardinets |
| Datura          | Toute plante interdite par la loi                           |
| Tabac, cannabis | Plantes considérées invasives                               |

#### 6. Matériaux et produits interdits

- Bois traité ou peint
- Gravier, paillis de cèdre, à l'intérieur des jardinets
- Les engrais, pesticides et herbicides chimiques-
- Pièges à scarabées japonais.



# RÈGLEMENTS ET CODE DE CONDUITE

## JARDIN CITOYEN DE SHEFFORD

---

### 7. Entretien des jardinets

- Chaque jardinet est piqueté pour en indiquer les limites et un de ces poteaux porte le numéro de jardinet du participant(e). Ils ne doivent pas être déplacés.
- Le jardinet doit être cultivé dans tout l'espace délimité par ses poteaux. Si une portion n'est pas cultivée elle devra être protégée pour éviter les mauvaises herbes soit par des toiles opaques ou autre protection approuvée par le Comité Jardin
- Chaque participant(e) est responsable de la culture et de l'entretien de son jardinet. **Il doit désherber de façon régulière.** Lors de vacances ou absence prolongée, le(la) participant(e) doit prendre entente avec quelqu'un pour prendre son jardinet en charge.
- L'arrosage se fait à l'aide d'arrosoirs manuels. Les points d'eau aux différents endroits dans le jardin ne doivent pas servir au lavage de légumes ou d'outils. Le lavage de légumes et d'outils sera fait à l'évier près du cabanon.
- L'arrosage au pied de chaque plant est privilégié.
- L'eau doit être utilisée de façon adéquate avec le respect de l'environnement et des autres jardinier(ère)s. Les abus pourront être une raison de reprise du jardinet.

### 8. Entretien des allées

L'entretien des allées est sous la responsabilité des jardinier(ère)s adjacents.

Les allées doivent être libres d'herbes indésirables et aucune plante des jardinets ne doit déborder dans les allées. De plus, rien ne doit y être entreposé (pots, sacs de terre, outils, morceaux de bois, etc.).

### 9. Outils de jardinage à usage communautaire

L'utilisation de vos outils personnels est privilégiée.

Tous les outils à usage communautaire (brouettes, pelles, râteaux et autres) doivent être nettoyés et déposés dans le cabanon après utilisation. Identifier un outil brisé et l'inscrire sur le tableau à l'intérieur du cabanon.

La dernière personne à quitter le jardin est responsable de verrouiller le cabanon.

Le code d'accès au cabanon ne doit pas être divulgué à qui que ce soit qui n'est pas un jardinier admis.

### 10. Compostage et détrit

Les jardinier(ère)s sont responsables de sortir eux-mêmes leurs déchets compostables ou de les déposer à l'endroit désigné pour le compost.

Attention : bien s'assurer que les résidus végétaux déposés au compostage ne contiennent pas de cordes, plastiques, débris de bois, etc.



# RÈGLEMENTS ET CODE DE CONDUITE

## JARDIN CITOYEN DE SHEFFORD

---

### 11. Clôture

Il est important que la porte de la clôture reste **fermée en tout temps**, même lorsqu'on travaille au jardin, pour éviter l'entrée de bêtes à l'intérieur de l'enceinte.

### 12. Fin de saison et nettoyage du jardinet

À la fin de la saison, les jardinets doivent avoir été remis en ordre: plants de légumes et fleurs enlevés (sauf plantes vivaces), tuteurs de tomates et autres poteaux rangés pour qu'ils restent en place dans votre jardinet de façon sécuritaire, objets non utilisés mis au conteneur à déchets. Un nettoyage des allées est aussi nécessaire (voir à bien enlever tout ce qui pourrait nuire au déplacement sécuritaire : clous, vis, planches en mauvais état, etc.).

Tout jardinet n'ayant pas été remis en ordre sera considéré comme abandonné et sera attribué à un nouveau(elle) participant(e).



# RÈGLEMENTS ET CODE DE CONDUITE

## JARDIN CITOYEN DE SHEFFORD

---

### RÈGLES DE CONDUITE

#### 1. Maintien de l'ordre

- Un(e) participant(e) qui par ses propos, son comportement ou son attitude nuit de façon récurrente à la quiétude des lieux, sera expulsé(e) sans autre avis ni procédure et perdra tous ses privilèges.
- Les animaux de compagnie ne sont pas admis.
- Tout(e) participant(e) doit avoir une tenue vestimentaire adéquate à un milieu de vie familial.
- Tout vol ou vandalisme entraîne un avis d'expulsion du Jardin Citoyen.

#### 2. Communication

Tout(e) participant(e) qui rencontre une situation problématique ou est en désaccord avec un aspect de la gestion du Jardin Citoyen doit d'abord en informer le Comité Jardin.

### NON-RESPECT DES RÈGLES

Tout(e) participant(e) peut perdre ses privilèges et recevoir un avis écrit d'expulsion du Jardin Citoyen en ne respectant pas les règlements et plus précisément par les actions suivantes :

- N'a pas cultivé et ensemencé son jardinet au plus tard le 15 juin
- Reçoit un avis de mauvais entretien de son jardinet et ne prend pas les actions nécessaires pour remédier à la situation.
- N'a pas nettoyé son jardinet à la fin de la saison. Ce(cette) participant(e) ne sera pas autorisé à se réinscrire l'année suivante.
- Sa conduite ou ses activités interfèrent avec la bonne marche du Jardin Citoyen.

### PAGE FACEBOOK & COMMUNICATION

Tous les jardinier(ère)s peuvent s'inscrire à la page facebook du Jardin Citoyen de Shefford en y demandant accès : <https://www.facebook.com/groups/237543311968521/> . Cette page est ouverte aux publications de tous les jardiniers.

Vous pouvez rejoindre le Comité Jardin en écrivant à [aaplusshefford.ressources@gmail.com](mailto:aaplusshefford.ressources@gmail.com)

Attribution du jardinet numéro : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance des 'Règlements et Code de Conduite' et je m'engage à les respecter.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_